

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 1er SEPTEMBRE 2015

Le 1er septembre 2015, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie à 20 H 30 sous la présidence de Madame BOURGEOIS, Maire

Membres présents : Mmes DUBOIS, GIRBAL, MARTINEZ, SALIOU, Mrs BERTRAND, COUASNON, GUERIN, JACOB, LOHY, PAYAN, SAUNIER

Absents excusés :

M. BRESSY qui a donné pouvoir à Mme MARTINEZ Nathalie.

Mme LEMARCHAND qui a donné pouvoir à M. LOHY François.

M. PAYSANT Jean-Louis qui a donné pouvoir à M. SAUNIER Alain.

Le Conseil Municipal a élu Madame DUBOIS Véronique secrétaire de séance et a délibéré sur les questions suivantes :

MODIFICATION DES STATUTS DE COMMUNAUTE DE COMMUNE

Madame le Maire explique que le conseil doit délibérer sur la modification des statuts de la communauté de commune Eure Madrie Seine sur les points suivants :

A) Aménagement du territoire

Article 3-1 Il est ajouté un chapitre concernant l'étude, l'élaboration l'approbation la révision et le suivi d'un plan local intercommunal d'urbanisme en lieu et place des cartes, plans locaux d'urbanisme et documents d'urbanisme communaux. Le conseil rappelle qu'il conserve son opposition à l'implication de la commune dans le PLUI et souhaite l'élaboration d'un PLU de la commune de St Pierre la Garenne.

Le projet contre le PLUI est voté à l'unanimité à l'exception de Liliane BOURGEOIS qui a voté pour.

B) Tourisme et loisirs

Article 5-2 Il est ajouté un article concernant les études des aménagements et conditions nécessaires au développement économique, touristique et de loisir des lacs de Tosny et Venables. Réalisation, fonctionnement et investissement des équipements pour le développement économique, touristique et de loisir de ces lacs.

Il est procédé au vote :

- Contre : Mrs LOHY, COUASNON, JACOB, Mme LEMARCHAND (pouvoir LOHY) qui précisent qu'ils souhaitent avoir de plus amples informations concernant le coût de ces études.
- Pour : Mmes BOURGEOIS, DUBOIS, GIRBAL, MARTINEZ, SALIOU, Mrs BERTRAND, BRESSY (pouvoir MARTINEZ), GUERIN, PAYAN, SAUNIER, PAYSANT (pouvoir SAUNIER).

PLAN LOCAL D'URBANISME

Madame le Maire explique que pour l'ouverture du PLU, elle va mettre en concurrence 3 bureaux d'études (GEO DEV BE du HAVRE, Environnement Conseil d'EVREUX et Atelier Ligne de ROUEN) le cahier des charges va être créé en vue d'un devis.

Projet d'un PLU accepté à l'unanimité, Mme BOURGEOIS s'abstient.

COMMUNES NOUVELLES

Madame le Maire présente le concept de « communes nouvelles » qui prévoit de regrouper entre elles plusieurs communes voisines en s'accordant sous la forme d'une charte qui sera présentée au préfet. Elle propose de faire une demande écrite au préfet afin de nous accorder un délai de réflexion de deux ans avant de prendre des engagements à ce sujet.

Sa demande est acceptée à l'unanimité excepté M. COUASNON.

CONVENTION DE SERVITUDES ABRI BUS M. GOUGEON (S.C.I. LES SABLES)

Madame le Maire détaille la convention de servitude pour l'aménagement d'un abri bus Rue du Val Asselin et précise que Mr Goujon a cédé gracieusement une partie de son terrain pour la réalisation de ces travaux.

Le conseil municipal le remercie et accepte le projet à l'unanimité

DECISION MODIFICATIVE POUR LE FOND DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC)

La somme de 9881€ prévue au budget pour verser au fond de péréquation des ressources intercommunales étant insuffisante puisque la somme due s'élève à 12 074€, les 2 193€ qui manquent seront prélevés sur l'article 61523.

Projet voté à l'unanimité pour verser le virement de fonds.

EXONERATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT POUR LES ABRIS DE JARDIN

Madame le Maire propose la suppression de la taxe prélevée par la commune sur l'installation d'un abri de jardin.

Projet de création d'un arrêté voté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES.

Mme BOURGEOIS : Se réjouit de la création d'une classe supplémentaire pour l'école : deux professeurs stagiaires ont été nommés sur le poste, qui enseigneront alternativement toutes les trois semaines. Elle fait état des dépenses engagées pour l'installation d'une classe mobile en attendant l'agrandissement prévu des locaux existants et précise que le temps partiel de Mme BOURDERE a été augmenté d'une heure pour le nettoyage de cette classe. Son contrat passe donc à 27 heures semaine. Les enfants sont bien installés même si l'isolation de ce bâtiment provisoire n'est pas parfaite.

Concernant le cimetière, elle explique qu'au bout de 50 ans non renouvelés, les tombes du cimetière sont vidées et les restes transférés dans le caveau à ossements de la commune. Elle propose que les deux tombes des anciens maires : M. CHAMBELLAN, et M. HERBINET soient conservées en l'état.

Le conseil accepte cette décision à l'unanimité.

Elle rappelle que pour le départ d'enfants de la commune en colonies de vacances ou en séjour linguistique, la mairie participe à hauteur maximum de 100€ par séjour, par an et par enfant sur présentation d'un justificatif écrit et ce sans conditions de ressources des parents.

Pour la location de la Salle des Fêtes, elle s'interroge sur l'acompte de 150€ pour les Saint Garennaï, et 400€ pour les personnes hors commune et demande que soient clairement définies les conditions de remboursement en cas de désistement. Le conseil se met d'accord pour que cet acompte ne soit remboursé qu'en cas de désistement de force majeure dûment justifié et que cette clause soit clairement stipulée dans le contrat de location.

Mme MARTINEZ : En charge jusqu'ici de la location de la salle des fêtes annonce que M. BERTRAND lui succède à cette fonction depuis quelques semaines.

M. PAYAN : Propose que les personnes en charge de la salle des fêtes puissent effectuer des contrôles réguliers afin de vérifier l'identité ainsi que la présence du loueur sur les lieux et s'assurer que tout se passe bien.

M. LOHY : Mme LEMARCHAND signale la présence de frelons asiatiques dans ses ruches et demande une intervention des services compétents.

M. JACOB : Fait remarquer que les gens du voyage qui stationnaient sur le parking de l'école sont partis début juillet et demande s'il a été constaté des nuisances suite à leur installation. Mme le Maire répond qu'aucun problème n'a été signalé. M. COUASNON propose que des poubelles soient installées près du transformateur lors de leur passage pour faciliter l'évacuation de leurs déchets.

Il s'interroge sur l'évolution des travaux de la maison située près de l'école ainsi que sur la construction du préau ouvert prévu près de la salle des fêtes.

Mme BOURGEOIS l'informe que les 3 chambres de la maison seront faites dans les mois à venir de même que le préau qui lui, sera réalisé par l'équipe technique de la mairie durant l'hiver.

M. COUASNON : Remercie la mairie pour le document créé qui définit clairement le calendrier du Péricolaires. Demande que soit amélioré le système de communication au sein du conseil municipal afin d'être mis au courant du suivi des affaires en cours et de pouvoir apporter une réponse précise en cas de questions des administrés. Mme GIRBAL intervient en proposant un processus de suivi des actions par informatique et le biais de mails qui transitent par le secrétariat de mairie et la commission communication. Elle ajoute qu'un bilan de certaines actions serait souhaitable au bout d'un an de mise en place ; Ex l'économie sur l'électricité publique, l'impact du sens interdit, la pose de la borne rue de l'Isle,... M. COUASNON ajoute que ceci peut être également mis en place sous la forme de newsletters de la mairie. Le conseil approuve cette demande.

M. GUERIN : Demande à ce que la gendarmerie fasse des contrôles radar sur la RD 6015, Mme BOURGEOIS lui répond que les gendarmes ont été présents de nombreuses fois pour effectuer des contrôles sur cette route durant ces derniers mois.

Mme SALIOU : S'interroge sur la maison en cours de rénovation et demande si elle sera toujours utilisée après les travaux par l'association des motards qui occupe actuellement le sous-sol. Elle précise que dans ce cas ; il serait souhaitable de prévoir l'installation d'un toilette du type sanybroyeur au niveau du sous-sol. Mme BOURGEOIS répond que le problème va être étudié.

Mme GIRBAL : Signale que lors de fortes pluies, le mur de M. CHONG présente des fissures importantes qui sous la pression menace de s'écrouler et déverse des quantités importantes d'eau dans la rue.

Mme DUBOIS : Interroge les personnes de la commission des travaux concernant le suivi de sa demande pour la réfection en peinture du transformateur couvert de vieux graffitis situé Rue du Fond du Val. M. Saunier lui répond que sa demande a bien été prise en compte et que les travaux seront entrepris prochainement dès que seront installées les caméras prévues également à cet endroit, ce qui permettra une surveillance plus accrue des lieux.

M. JACOB : Signale qu'un habitant de Notre Dame de La Garenne souhaiterait que soit installé un terrain de boule au niveau de l'emplacement des jeux pour enfants. M. SAUNIER et Mme DUBOIS répondent qu'en effet ce projet a déjà été envisagé mais que la proximité des voisins dont les maisons jouxtent le terrain risque d'entraîner des nuisances sonores. D'autant plus qu'un terrain est déjà en place sur la commune.

M. BERTRAND : Explique que suite aux plaintes de M. LELOUCHE, la préfecture a demandé à la mairie de modifier le règlement de la Salle des Fêtes. Il précise cependant que Monsieur le Préfet l'a reçu ainsi que Mme le Maire et les assurés de son soutien pour que la salle des Fêtes puisse continuer à être louée puisque d'importants travaux de

réfection concernant le bruit ont été faits. La commission va donc travailler à l'élaboration d'un règlement complet et précis.

M. SAUNIER : Annonce que les travaux concernant la rénovation des vestiaires du foot est terminée pour le plus grand plaisir des joueurs qui peuvent se doucher dans des locaux salubres.

Il rend hommage à Jimmy BRAHAM dirigeant du football depuis de très nombreuses années et malheureusement décédé il y a deux mois. Il propose que le stade de foot porte le nom de Jimmy qui a œuvré avec dévotion une grande partie de sa vie pour ce sport qu'il aimait tant.

Le conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 H 20.